

CONCOURS LOMBOIS 2026

AFFAIRE LE PROCUREUR c. CÉSAR HAMMER

Propositions de réponses aux questions des équipes

ÉQUIPE BORDEAUX-BAYONNE

Quels éléments de l'histoire personnelle de M. Hammer permettent d'expliquer son hostilité envers les ressortissants du Sliverland ?

César Hammer est né dans une famille de la classe moyenne supérieure de Tovtran. Son père, ingénieur dans l'industrie minière, l'a initié à l'informatique. Aucun traumatisme particulier n'est à relever dans son enfance. Durant ses années universitaires (1999-2004), il a fait la rencontre d'Arthur Péricles, un génie de la programmation web. Ensemble, ils ont fondé des sites web et des réseaux sociaux qui ont rapidement acquis une renommée internationale. Péricles était en charge du codage tandis qu'Hammer s'occupait du marketing et des levées de fonds. Plusieurs années après le début de leur collaboration, ils se retrouvent à la tête d'une entreprise employant des centaines de salariés. Profitant des liens qu'il avait établis avec la haute société assimorienne, César Hammer a progressivement écarté Péricles de la direction de l'entreprise. C'est ainsi qu'il s'est progressivement retrouvé seul à la tête d'Agrippa, entouré d'une armée de collaborateurs et de techniciens dévoués.

Il est difficile d'établir s'il y a eu dans la vie de César Hammer des confrontations avec des ressortissants du Sliverland de nature à lui faire éprouver un ressentiment persistant à l'égard de ce groupe. César Hammer, à l'instar de nombreux citoyens, est avant tout le produit d'une société fondée sur un sentiment d'appartenance national exacerbé, découlant lui-même d'une histoire complexe.

S'il y en a eu, quelles sont les déclarations de l'accusé ou des témoins permettant d'éclairer la décision des juges et d'orienter l'accusation ou la défense ?

Lors de la procédure, César Hammer a longtemps eu une attitude de défiance vis-à-vis de la Cour pénale internationale. Après une déclaration préliminaire dans laquelle il s'est borné à indiquer « Mon empire n'est pas de ce monde », il a choisi de garder le silence et de ne répondre à aucune question. Des commentateurs ont évoqué la possibilité que César Hammer soit persuadé que des dirigeants d'Etats allaient œuvrer pour le faire libérer, par tout moyen. Toutefois, les soutiens internationaux à l'égard de César Hammer ont été relativement timorés. Un matin, César Hammer a décidé de changer de stratégie. Il a renvoyé toute son équipe de

défense pour choisir de nouveaux avocats en leur demandant d'étudier au mieux le fond du dossier.

Pour le reste, les différents témoins entendus par la Cour ont corroboré les faits mentionnés dans le sujet.

ÉQUIPE CAEN

Les chiffres avancés des 30 morts et 3000 déportés ont-ils été confirmés par une enquête de police du Haut-Assimor ?

Les chiffres de « 30 morts » et « 3000 déportés » proviennent de sources différentes :

- Sous la présidence de Lebus, des informations judiciaires ont été ouvertes pour certains des décès survenus lors des opérations, mais elles ont été diligentées avec peu d'entrain. En parallèle, des journalistes d'organes de presse indépendants ont enquêté sur ces morts et ont permis d'obtenir et de conserver des pièces essentielles relatives à ces faits.
- Une enquête administrative du gouvernement de Marc Poisson, menée entre septembre et novembre 2024 après la chute de Lebus. Cette enquête s'est appuyée sur les registres de l'administration fiscale assimorienne, les témoignages de proches de victimes et l'analyse des vidéos diffusées sur Alpha. Au niveau pénal, sur les trente décès, vingt ont donné lieu à des poursuites pénales, sous diverses qualifications (meurtre, coups mortels, homicide involontaire, non-assistance à personne en danger...)
- Les services de renseignement du Sliverland, qui ont documenté 3247 arrivées forcées à la frontière entre septembre 2022 et août 2024. Ce chiffre est confirmé par une ONG présente sur les lieux.
- L'enquête du Bureau du Procureur de la CPI a recoupé ces sources et établi 3051 déplacements forcés documentés de manière fiable (identités vérifiées, dates, lieux) et 30 décès liés à ces opérations.

Y-a-t'il un lien économique ou organisationnel entre les pouvoirs publics du Haut-Assimor et les centres de rééducation ?

Les centres de rééducation, dont le « Plateau d'espoir », étaient juridiquement des structures privées, gérées par des associations « à but non lucratif » enregistrées au Haut-Assimor. Ils se sont implantés à la place d'établissements publics fermés dans le cadre d'une opération massive de réduction de la dépense publique. La structure associative était une condition d'attribution des locaux par le ministère de la redistribution, chargé du transfert des propriétés de l'Etat au privé. Pour le reste, la procédure de sélection des associations attributaires des locaux était occulte. Aucun document officiel ne prouve une tutelle directe de l'État sur ces centres, le gouvernement Lebus maintenait une position de "partenariat avec la société civile" plutôt que de gestion directe.

L'enquête du Bureau du Procureur a révélé que les centres de rééducation touchaient des subventions publiques. Ainsi le ministère de l'Éducation du gouvernement Lebus a versé 250 000 euros au « Plateau d'espoir » en 2023 au titre de « programmes d'intégration et d'éducation civique ». Il est également établi que les associations recevaient des dons privés. A ce titre, la société Epsilon (filiale d'Agrippa) a versé 180 000 euros en 2023 à « Avenir Assimorien » sous forme de « mécénat éducatif ».

Les associations ont aussi bénéficié de financements occultes : d'un côté, elles ont reçu des virements de diverses sociétés immatriculées à Eden Island, un Etat connu pour garder le plus strict secret bancaire, pour un montant total estimé à 500 000 euros sur 2022-2024. D'un autre côté, il a aussi été remarqué que des associations ont perçu de l'argent venant d'une *marketplace* sur le *dark web*, sans que l'on soit en mesure d'identifier quels étaient les produits vendus.

Enfin, pour les centres qui se livraient à des diffusions de vidéos dans le cadre d'un programme partenaire Alpha, les revenus publicitaires étaient directement perçus par les dirigeants personnes physiques.

ÉQUIPE NANTES

Les immigrés sliveriens qui habitent en Haut-Assimor sont-ils en situation régulière ou irrégulière ?

La situation administrative des Sliveriens au Haut-Assimor était complexe et a évolué. Avant la loi du 12 septembre 2022, les Sliveriens résidant au Haut-Assimor (environ 120 000 personnes sur les 150 000 ressortissants étrangers toutes nationalités confondues) détenaient pour la plupart d'entre eux des titres de séjour en cours de validité comme des permis de travail, des cartes de résident, ou des statuts de réfugiés reconnus. En revanche, 25 000 personnes étaient en situation administrative « précaire », notamment en ce qu'ils bénéficiaient de titres de séjour arrivés à expiration en cours de renouvellement. Enfin 5 000 personnes étaient effectivement en situation irrégulière en raison d'un dépassement de visa ou d'entrées clandestines.

La loi du 12 septembre 2022 a radicalement modifié le droit des étrangers au Haut-Assimor. Elle a drastiquement limité les possibilités d'obtenir un renouvellement automatique des titres de séjour pour les ressortissants sliveriens. Chaque demande devait faire l'objet d'un examen individuel avec critères renforcés afin d'obtenir une autorisation exceptionnelle et discrétionnaire du satrape, émanation locale du pouvoir central. Dans les faits, peu d'autorisations exceptionnelles ont été délivrées, et les rares autorisations accordées l'ont été, bien souvent, en contrepartie de sommes d'argent. Par ailleurs, un décret du 1^{er} octobre 2022 a précisé que toutes les demandes de renouvellement en cours d'instruction devaient être soumises à la nouvelle procédure. A cette fin, le texte réglementaire a déclaré nulles et non

avenues toutes les demandes déposées depuis le 1^{er} janvier 2022, faisant ainsi passer les personnes en situation administrative précaire dans l'illégalité.

Cette politique a eu pour conséquence qu'entre septembre 2022 et août 2024, environ 35 000 Sliveriens ont basculé en situation « irrégulière » au sens du droit assimorien. Les personnes qui ont perdu leur titre de séjour sur cette période ont parfois reçu la visite de commando le lendemain du jour d'expiration de leur titre.

Sur les 3051 personnes déplacées, l'enquête du Procureur a établi que : 2300 étaient effectivement en situation irrégulière selon le droit assimorien (post-loi du 12 septembre) tandis que 751 détenaient encore des titres de séjour valides au moment de leur enlèvement. Il est possible que ces enlèvements aient délibérément été réalisés malgré la régularité de la situation administrative des victimes, mais la majorité des auteurs entendus sur ces faits ont dit avoir été trompés ou ont déclaré avoir commis une erreur d'appréciation.

Y-a-t'il des informations supplémentaires sur les circonstances du décès des 30 sliveriens lors des opérations de réimmigration ?

L'enquête du Bureau du Procureur a documenté les circonstances des 30 décès :

- 12 décès par traumatisme, en raison de chutes lors de la fuite dans les pentes escarpées à la frontière, causant fractures crâniennes et hémorragies internes. Dans plusieurs cas, les vidéos montrent des commandos tirant en l'air ou au sol pour effrayer les victimes et les forcer à courir dans des zones dangereuses.
- 8 décès par crise cardiaque, causées par le stress extrême et les violences lors des enlèvements. Quatre victimes avaient plus de 60 ans.
- 4 décès par asphyxie ou suffocation dans le cadre d'une unique opération, le 13 juillet 2024, en raison de conditions de transport, et de l'entassement de plus de 15 personnes dans un espace de 8m².
- 3 décès par coups et blessures lors d'actes de résistances ou de tentatives de fuites. Un homme de 35 ans est mort des suites d'un traumatisme crânien après avoir été rattrapé par ses ravisseurs et frappé avec une batte de baseball.
- Un décès par hypothermie, le 9 février 2024. Une femme de 52 ans a été abandonnée de nuit à la frontière en plein hiver. Elle a été retrouvée morte le lendemain par les autorités sliveriennes.
- Un décès par accident de la circulation. En tentant de s'échapper d'une camionnette, un homme de 23 ans a chuté sur une voie de circulation rapide. Un conducteur n'a pas réussi à l'éviter à temps.
- Enfin, il y a eu un décès dans le cadre d'une attaque suicide. Un homme de 70 ans s'est laissé emmener par un commando en dissimulant un engin explosif sous ses vêtements. Le SUV ayant servi à son enlèvement a été retrouvé carbonisé, quatre corps dont le sien à l'intérieur.

~~Les camps d'enfermement pour mineurs sont-ils exclusivement financés et gérés par des groupes de civils ?~~

Question irrecevable en raison du dépassement du nombre maximal de question (Règlement, art. 9 al. 6)

ÉQUIPE POITIERS

Combien y-a t-il de ressortissants du Sliverland au total au sein du Haut Assimor ?

Selon le recensement de janvier 2022, le Haut-Assimor comptait environ 120 000 ressortissants du Sliverland, 103 000 adultes et 17 000 mineurs dont 8000 de moins de 10 ans. Fin août 2024, en raison des 3051 départs forcés et 18 500 départs volontaires, la population sliverienne résiduelle était estimée à environ 99 000 personnes

En quoi constitue le "gros contrat de prestations diverses" conclu entre Ghil Lebus en sa qualité de président avec la société Epsilon (cabinet de conseil filial d'Agrippa) ?

Le « gros contrat de prestations diverses » entre le président Ghil Lebus et la société Epsilon (filiale d'Agrippa) a été conclu le 20 mai 2022, une semaine après l'élection de Lebus. Intitulé "Conseil stratégique et assistance à la transformation numérique de l'État" et d'un montant de 18,5 millions d'euros sur trois ans, le contrat répartissait les prestations en trois volets. Le premier consistait en la fourniture d'outils pour le secrétariat de la présidence : analyse des tendances sur Alpha et recommandations stratégiques, optimisation de la « présence digitale » du président et formation des équipes de communication à l'utilisation d'Omicron pour la production de contenu. Le deuxième était relatif à la modernisation de l'administration, par un audit des systèmes informatiques de l'État et des recommandations pour l'intégration d'Omicron dans les services publics. Le troisième était une étude sur la privatisation de certains services publics et de certaines missions régaliennes.

L'enquête du bureau du procureur a retrouvé quelques traces d'activités dans le cadre de ce contrat. Douze rapports de conseil stratégique ont été retrouvés. D'une longueur comprise entre 15 et 50 pages, les livrables sont pauvres et manifestement rédigés par Omicron. Un "audit numérique de l'État" de 120 pages, dont 80 pages sont des captures d'écran et des graphiques génériques, a aussi été produit. Le coût du contrat s'avère donc manifestement disproportionné par rapport à la valeur réelle de ces prestations.

L'audit numérique a toutefois été suivi d'effet, car l'essentiel des services de l'Etat et des satrapies (autorités déconcentrées) ont intégré Omicron à leurs outils professionnels. Corrélativement, Agrippa a pu bénéficier d'une interconnexion permanente d'Omicron à

toutes les bases de données qui étaient jusqu'alors exclusivement administrées par l'Etat : données fiscales, casier judiciaire, sécurité sociale, registres relatifs aux titres de séjour, cartes grises...

ÉQUIPE NANTERRE

Existe-t-il un lien entre le financement des commandos et l'une des sociétés de César Hammer ?

L'enquête sur les financements des commandos citoyens a révélé plusieurs sources, dont certaines impliquent indirectement les sociétés de César Hammer. Certains commandos citoyens ont créé des cagnottes sur des plateformes en ligne, dont Cistae.ha, qui appartient au groupe Agrippa. Ce mode de financement participatif a connu un succès relatif, mais il a permis à des commandos d'obtenir les fonds suffisants pour leur première action.

La plupart des commandos qui ont diffusé leurs exactions sur Alpha ont bénéficié d'un « Programme Partenaire Créateur » leur permettant de toucher une somme forfaitairement déterminée par Alpha au regard du trafic généré sur la plateforme et des revenus publicitaires. Selon les données saisies chez Agrippa, les comptes des commandos les plus actifs ont reçu entre 5000 et 35 000 euros via ce programme entre 2022 et 2024.

Enfin, des commandos ont reçu des virements de cryptoactifs venant de *wallet* anonymes.

Quelles sont les prestations prévues par le contrat conclu entre Ghil Lebuzz et la société Epsilon ?

Cette question est en substance identique à la deuxième question de l'équipe Poitiers. Voir la réponse détaillée ci-dessus.